

Génocide des Tutsis au Rwanda : le rôle de Paris une fois de plus évoqué devant un tribunal

Nathanaël Vittrant

RFI, 18 février 2022

La 17^e chambre du tribunal correctionnel de Paris s'est à son tour penchée, vendredi 18 février 2022, sur le génocide des Tutsis en 1994 au Rwanda. L'ancien ministre des Affaires étrangères Hubert Védrine, à l'époque secrétaire général de l'Élysée, attaquant en diffamation Guillaume Ancel. Cet ancien officier de l'opération Turquoise accuse depuis des années la France d'avoir soutenu, sous François Mitterrand, le régime génocidaire.

De notre envoyé spécial,

« *Cette chambre n'est pas le tribunal de l'Histoire.* » La procureure pose les bases du débat : il s'agit avant tout de juger du caractère diffamatoire de 24 publications, tweets et articles de blog postés au printemps dernier par Guillaume Ancel.

Mais il a bien fallu, pendant les quelque sept heures d'audience, se pencher sur l'histoire du génocide rwandais et l'implication française. À la barre, Guillaume Ancel raconte les fantômes ramenés de ses engagements au Cambodge, au Rwanda et à Sarajevo. Il dit comment, une fois revenu à la vie civile et à une brillante carrière dans le monde de l'entreprise, il n'a pas pu oublier ses questionnements.

« Comment peut-il y avoir une responsabilité accablante sans responsable ? »

Auteur de deux livres sur le sujet, et de centaines d'articles publiés sur son blog, sa défense veut le présenter comme « *un lanceur d'alerte* » que

le récent rapport Duclert commandé par Emmanuel Macron a fini après des années par conforter.

Hubert Védrine, lui aussi, salue le sérieux de ce rapport, mais en conteste la conclusion, qui souligne l'absence de complicité de génocide tout en pointant « *les responsabilités accablantes de la France* ».

« *Comment peut-il y avoir une responsabilité accablante sans responsable ?* », s'étonne Guillaume Ancel. Et de pointer du doigt le petit cercle autour de François Mitterrand, qui coordonnait l'action française au Rwanda et dont Hubert Védrine était la pierre de voûte.

« Si la France n'était pas intervenue, le génocide aurait eu lieu deux ans plus tôt »

L'ancien ministre se veut le défenseur tant de la mémoire que de la po-

litique menée à l'époque par le président socialiste. Si l'Élysée a soutenu avant 1994 l'armée rwandaise contre les rebelles du FPR de Paul Kagame, « *c'était pour éviter un massacre* » et forcer les rebelles à revenir à la table des négociations.

« *L'implication de la France ne conduit pas au génocide, elle conduit aux accords de paix d'Arusha. Je pense même que si la France n'était pas intervenue, le génocide aurait eu lieu deux ans plus tôt* », dit encore Hubert Védrine.

Dans certaines des publications incriminées, Guillaume Ancel va jusqu'à comparer l'ancien chef de la diplomatie française sous Lionel Jospin à Maurice Papon, ancien haut fonctionnaire de l'État condamné en 1998 pour complicité de crimes contre l'Humanité. Les limites de la liberté d'expression ont-elles été dépassées ? Le jugement sera rendu le 16 mai prochain.